

Ce que l'on sait du projet de centre communal de santé

On en sait plus sur le futur centre communal de santé du Cateau-Cambrésis. Jeudi, le projet a été détaillé aux élus du conseil municipal. Si tout va bien, il pourrait être l'un des premiers équipements du genre labellisés par l'agence régionale de santé.

PAR HÉLÈNE HARBONNIER
cambrai@lavoixdunord.fr

LE CATEAU-CAMBRÉSIS.



Jeudi soir, le conseil municipal a voté pour l'installation du futur centre communal de santé dans des locaux du centre socioculturel Couprie.

1 Sa raison d'être
« Au début, à l'ARS (Agence régionale de santé), ils ne comprenaient pas pourquoi on voulait recruter, alors qu'on a encore des médecins... » Six généralistes exercent au Cateau-Cambrésis, a rappelé le maire Serge Siméon, jeudi soir, au conseil municipal : trois en libéral, trois au pôle de santé public-privé. Si la ville a engagé la création d'un centre communal de santé (CCS), c'est dans un but de « prévention », notamment face aux « déserts médicaux qui se développent dans le Catésis ». Ce type d'infrastructure, qui n'est « pas une maison de santé traditionnelle », permet à la collectivité d'embaucher et de rémunérer des médecins. Le projet s'appuie sur une directive inscrite dans le plan de réforme de la santé Ma santé 2022.

2 Côté patients
Établi, c'a été voté jeudi, au centre socioculturel Jean-Pierre-Couprie (dans les salles Henri-II, Philippe-II et la salle d'attente contiguë), le CCS serait « ouvert toute l'année, du lundi au vendredi », explique Brigitte Grenier, adjointe en charge des dispositifs santé. Les patients pourraient y être reçus avec ou sans rendez-vous, voire visités à domicile suivant leur état de santé. Pour chacun sera établi un dossier médical unique, partagé par tous les soignants du CCS. Le tiers payant sera appliqué.

3 Côté médecins
« Le rapport annuel du Conseil national de l'ordre des médecins (...) révélait que les nouveaux venus dans le métier ont une tendance de plus en plus affirmée à opter pour l'exercice salarié que par l'activité libérale (c'est le mode d'exercice choisi par 47 % d'entre eux aujourd'hui) », lit-on dans le dossier présenté aux élus jeudi soir. Des professionnels de plus en plus soucieux de préserver leur qualité de vie. « Les médecins généralistes libéraux (de la

commune) ont donné un avis favorable, précise Serge Siméon, convaincu de l'attractivité d'un centre communal de santé. Certains font douze ou quatorze heures par jour et commencent à s'épuiser. »

Je pense que ça peut être sécurisant pour quelqu'un qui commence de ne pas se retrouver seul. » Le CCS pourrait aussi attirer des professionnels ne souhaitant pas, ou plus, travailler à temps plein. Le salaire, fixé par un contrat – en cours d'élaboration et prévoyant aussi « un certain nombre d'actes au mois et des plages horaires » –, serait versé par la commune, qui se ferait rembourser le coût des consultations par l'Assurance maladie. Il devrait être « comparable à celui de médecins hospitaliers ». Les généralistes seront par ailleurs « déchargés du travail administratif, réalisé par une secrétaire médicale »,

4 Les prochaines étapes
« C'a été un long projet », résume Serge Siméon. Et ce n'est pas fini. La première délibération du conseil, unanime, remonte au 15 novembre dernier. Depuis lors, le diagnostic des besoins de santé du territoire a été réalisé, en lien avec les différents partenaires, et transmis à l'ARS et à la CPAM du Hainaut. Le projet de santé est en cours d'élaboration par le centre hospitalier du Cateau.

Jeudi soir, le conseil a voté à l'unanimité la création d'un budget annexe dédié au CCS au 1^{er} janvier 2020, la création de deux équivalents temps plein de « praticien contractuel » au tableau des effectifs, et la mise à disposition de locaux au centre Couprie : les travaux d'aménagement seront réalisés par le CCAS. Une fois prêts, ils feront l'objet, peut-être en février 2020, d'une visite de conformité diligentée par l'ARS et la CPAM, de sorte à être labellisés et à recevoir des financements, notamment une garantie financière de deux ans, le temps jugé nécessaire à la construction de la patientèle. Le recrutement des « deux ou trois » médecins, selon qu'ils travailleront à temps plein ou partiel, sera confié en son temps au centre hospitalier. « Si on le mène à bien, souligne Serge Siméon, ce sera l'un des projets pilotes portés par l'ARS. »

Le recrutement des « deux ou trois » médecins, selon qu'ils travailleront à temps plein ou partiel, sera confié au centre hospitalier.